



## Accusation de malveillance

Par **Celia69400**, le **06/01/2021** à **14:37**

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai posé ma démission dans l'EHPAD où je suis depuis 2017. mon préavis SE termine le 11 janvier 2021, je suis en vacances sur mon préavis car trop de congés restants.

Ce jour, j'ai été convoquée par ma cadre, par téléphone, pour soit-disant une vérification de compte d'heures et, quand je suis arrivée dans l'établissement, on m'a conduite dans le bureau de la direction pour m'entendre dire qu'un dossier pour suspicion de malveillance a été fait par des "collègues". J'ai demandé ce que l'on me reprochait et ce qui était noté dans ces courriers, ils ne m'ont pas répondu. Ils m'ont informé qu'ils faisaient remonter le dossier au Siège, lequel décidera si ça part en pénal ou autre.

Sachant que je n'ai rien à me reprocher, je souhaiterais connaître les recours et procédures que je dois faire ?

En vous remerciant.

Par **P.M.**, le **06/01/2021** à **14:50**

Bonjour,

Même si ce n'est pas le sujet, une fois le préavis commencé, aucune des parties ne peut imposer à l'autre la prise de congés payés...

Dans l'immédiat, comme aucune procédure n'est engagée vous ne pouvez qu'attendre la suite mais si vous étiez convoquée à un entretien préalable, je vous conseillerais de vous y faire assister de préférence par un Représentant du Personnel...

Par **Tisuisse**, le **06/01/2021** à **15:04**

Bonjour,

Laissez-les gesticuler. Ils doivent fournir les preuves de leurs accusations et, si ça va au

pénal, outre que vous aurez intérêt à vous constituer une aide par votre avocat, elles devront fournir à votre avocat les copies de toutes les pièces qui seront au dossier, donc les lettres d'accusation. Si vous obtenez gain de cause, donc la relaxe du tribunal pénal, vous pourrez alors vous retourner contre l'entreprise et ses accusateurs pour dénunciations calomnieuses et faux témoignages. Vous pourrez demander des dommages-intérêts, ce qui ne serait pas une bonne chose ni pour l'EHPAD et son directeur, ni pour les collègues accusateurs.